



Ganioz Xavier, Gamba Marc-Antoine

Mandat de gestion pour l'accueil des requérants dans le canton de Fribourg confié à la société anonyme ORS

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 17.05.17

Transmission au CE : *22.05.17

Dépôt et développement

Un mandat pour la gestion des requérants dans le canton de Fribourg a été confié à la société anonyme ORS. Cette société basée à Zürich est spécialisée dans la gestion des requérant-e-s d'asile. Elle travaille en Suisse, en Allemagne et en Autriche.

A la suite de situations vécues dans certains pays, l'Europe connaît un afflux très important de réfugié-e-s. Dans notre canton aussi, plusieurs nouveaux centres ont été ouverts pour loger des requérant-e-s d'asile et, chose nouvelle, parmi les réfugié-e-s se trouvent beaucoup de jeunes mineur-e-s et de jeunes adultes, ce qui représente de nouveaux défis.

C'est la société ORS qui doit organiser et prendre en charge ces requérant-e-s selon le mandat que lui a confié l'Etat de Fribourg. Ces derniers mois, plusieurs articles relatent les difficultés et les faiblesses de la prise en charge de ces personnes. Plusieurs interrogations et questions au niveau financier restent sans réponse. *La Liberté* relève dans son édition du 8 février, que la S.A. ORS est basée à Zürich, qu'elle a été créée en 1992 et que son chiffre d'affaires se monte en 2015 à 85 millions. En revanche, aucune information n'est donnée sur les bénéfices de la société.

L'Etat de Fribourg a versé 36,6 millions à la société ORS en 2016. De ce fait, il a un droit de regard sur l'utilisation conforme des sommes attribuées et les comptes lui sont soumis annuellement. Les bénéfices ou le déficit sont partagés en parts égales entre l'Etat et l'entreprise. Or, aucune transparence n'est offerte et moins encore garantie à l'égard des concitoyens contributeurs et concitoyennes contributrices.

Lorsque l'on constate que cette société anonyme, qui fait de gros bénéfices, emploie de nombreux bénévoles, il y a lieu de s'interroger sur le bien-fondé de ce mandat. De nombreux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat assument également des tâches importantes dans la prise en charge des requérant-e-s en parallèle à ORS. Ainsi, en plus des millions octroyés à ORS pour ce mandat, il faut aussi évaluer les engagements des services de l'Etat, notamment les employé-e-s du SEJ et de l'Action sociale, et des bénévoles qui soutiennent ORS dans ses tâches, et ceci pour permettre à cette société de faire des bénéfices !

Gagner de l'argent sur le dos de personnes démunies et sur le compte des citoyennes et des citoyens du canton interpelle. D'autant plus que la situation mondiale laisse présager encore beaucoup d'arrivées avec pour corollaire l'augmentation des bénéfices de la société ORS.

Nous demandons au Conseil d'Etat qu'il assure son devoir de transparence et rende public tant son engagement financier auprès d'ORS que les bénéfices de la société anonyme ORS pour son mandat dans le canton de Fribourg.

Nous demandons également au Conseil d'Etat d'étudier la ou les possibilités que le mandat de prise en charge des réfugié-e-s dans le canton de Fribourg soit entrepris avec une autre organisation – association ou autre –, fribourgeoise, dont l'objectif est d'œuvrer à but non lucratif.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).
